

Accompagnement à la prise médicamenteuse : **nouvel acte**

Janvier 2022, marquera l'inscription à la NGAP d'un nouvel acte médico infirmier « **Accompagnement par les infirmiers de la prise médicamenteuse à domicile** ». Cette démarche relève de l'évolution des missions des infirmiers notamment au titre de la surveillance clinique et de l'éducation thérapeutique des patients atteints de pathologies chroniques, en coordination avec le médecin traitant.

Objectifs

- Favoriser l'adhésion au traitement,
- Améliorer l'observance médicamenteuse,
- Prévenir les risques liés à la iatrogénie médicamenteuse et les hospitalisations inopportunes.

Prescription

Cet acte d'accompagnement infirmier sera prescrit par le médecin :

- lors de la mise en oeuvre d'un traitement
- lors de la modification d'un traitement
- au cours d'une situation clinique susceptible de remettre en question la stratégie thérapeutique

Pour un patient non dépendant, polymédiqué et présentant des critères de fragilité identifiés par le médecin traitant ou le prescripteur.

Cet accompagnement comportera 3 séances réalisables dans un délai maximal d'un mois, renouvelables sur prescription une fois dans les 12 mois suivants.

Cotation

La première séance serait valorisée à hauteur de AMI 5,1. Les deux séances suivantes à hauteur de AMI 4,6.

Contenu des séances

Prise de contact

- Surveillance : relevé d'éléments cliniques objectifs dont pouls, TA, poids...
- Observation : relevé d'éléments cliniques à subjectifs dont plainte, comportement...
- Vérification : de la compréhension de ou des ordonnances par le patient et/ou son entourage, recherche de co-prescripteurs

Mise en oeuvre

- Vérification de la préparation du pilulier selon la ou les prescriptions en cours,
- Prise médicamenteuse et selon contrainte horaire, par rapport aux repas, selon aliments...
- Gestion du stock médicamenteux selon le ou les prescripteurs (accumulation de médicaments, médicaments périmés, recherche d'automédication...)

Évaluation et compte rendu

- Recherche de motifs de non prise des médicaments ou des modifications de posologie
- Recherche d'effet secondaire
- Recueil des éléments de contexte social pouvant retentir sur l'observance
- Recherche des éléments explicatifs d'une non observance en cours de traitement selon demande précise du médecin
- Retour au médecin prescripteur (sous forme de bilan).